

Conseil Municipal du 28 janvier 2014

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR		X		M. BARRE
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			Q4
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		M. GEMEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY			X	
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		Mme LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2013 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON tient à préciser qu'à la page 33 du compte-rendu, il faut lire que l'accueil touristique n'est pas une compétence communale.

M. JOBBIN informe les membres du Conseil Municipal que la subvention versée en 2013 pour le Tour du Pays de Caux était de 1 500.00 euros et non de 1 000.00 euros comme mentionné dans l'ordre du jour. La contribution complémentaire n'est donc que de 100.00 euros pour atteindre la subvention 2014 de 1 600.00 euros.

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 4 abstentions (MM. JOBBIN, BARRE et son pouvoir, LAURENT ET FORTIN) adoptent le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013.

2) DETERIORATION D'UN PNEU DE VEHICULE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET VILLE :

Le 10 janvier dernier, nous avons reçu une correspondance nous informant d'un déchirement d'un pneumatique (trou dans la chaussée rue Maréchal de Villars, en face de la poissonnerie).

A cette correspondance, une facture de remplacement des quatre pneus.

Je vous propose de ne retenir que le coût de remplacement d'un pneu.

Pour information, l'assurance communale ne prend en charge ce type de dommage qu'à partir d'un montant des réparations supérieur à la franchise contractuelle de 450.50 euros.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme LECLERC expose que l'on pourrait disposer des panneaux de signalisation pour décharger la Commune de sa responsabilité.

M. GEMEY ajoute que c'est la deuxième fois en deux séances que l'on demande au Conseil Municipal la prise en charge pour le remplacement de pneus détériorés. Il semblerait que la décision prise à l'occasion de la séance du 19 décembre dernier fasse jurisprudence.

M. FORTIN propose de rembourser la somme de 50.00 euros sachant que si le conducteur a changé les quatre pneus, c'est qu'ils devaient être usés.

M. DURÉCU lui répond qu'il est difficile de connaître l'état des pneus.

M. DURÉCU souhaite rester cohérent avec la délibération prise en décembre dernier et propose le remboursement d'un pneu.

Les membres du Conseil Municipal par 16 voix pour, 5 abstentions (Mme LECLERC, M. BARRE et M. CROCHEMORE et leurs pouvoirs) et une voix contre (M. FORTIN) décident de rembourser le coût de remplacement d'un pneu.

3) CONVENTION D'UTILISATION D'UN ABRI-VOYAGEURS – DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME :

Nous avons reçu une proposition de convention concernant l'abri bus situé rue Pierre Lamotte en direction de ROUEN.

Cette convention est rédigée par les services du Département de Seine-Maritime.

Un exemplaire de cette convention est annexé à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal doivent donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente convention.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente convention concernant l'abri bus situé rue Pierre Lamotte en direction de ROUEN.

4) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2013 : 986 631.86 euros

(opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Programme	Article	Libellé	Objet	Montant
225 VOIRIE	2135	Install. Général. Agencement aménagement construction	Réfection voirie Vautuit	2640.00 euros
225 VOIRIE	2135	Install. Général. Agencement aménagement construction	Travaux impasse de la mare avec la commune d'Amfreville-lès-Champs	1728.27 euros
220 CARREFOUR DU LIN	2183	Mobilier et matériel	Ordinateur pour Madame Mabille	2300.00 euros
250 MATERIEL	2135	Install. Général. Agencement	Illuminations de Noël	3000.00 euros

FETES ET CEREMONIES		aménagement construction		
			Total :	9668.27 euros

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2014.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Arrivée de M. MALANDRIN.

M. FORTIN demande une balance générale du budget Ville et du budget CCAS.

Il lui est précisé qu'il restait encore des écritures comptables à passer et qu'il fallait attendre le 31 janvier 2014, clôture des écritures comptables, pour sortir une balance cohérente avec le budget 2013.

Concernant le CCAS, Mme FICET lui transmettra ce document comptable après le 31 janvier 2014.

M. MALANDRIN ne prend pas part au vote. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Programme	Article	Libellé	Objet	Montant
225 VOIRIE	2135	Install. Général. Agencement aménagement construction	Réfection voirie Vautuit	2640.00 euros
225 VOIRIE	2135	Install. Général. Agencement aménagement construction	Travaux impasse de la mare avec la commune d'Amfreville-lès-Champs	1728.27 euros
220 CARREFOUR DU LIN	2183	Mobilier et matériel	Ordinateur pour Madame Mabile	2300.00 euros
250 MATERIEL FETES ET CEREMONIES	2135	Install. Général. Agencement aménagement construction	Illuminations de Noël	3000.00 euros
			Total :	9668.27 euros

5) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

Vendredi 31/01/2014 : Réunion Comité des fêtes de Vautuit - AG

Dimanche 02/02/2014 : Loto Comité des fêtes de Vautuit

Vendredi 07/02/2014 : Réunion fête du lin + BIBLIOBUS 13H30

Mardi 11/02/2014 : Conseil d'école MENSIRE

Mercredi 12/02/2014 : réunion foires et marchés + fêtes et cérémonie

Vendredi 14/02/2014 : Conseil d'école BRETON

Dimanche 16/02/2014 : AG Amicale des SP

Lundi 17/02/2014 : Réunion 15 août

Mardi 18/02/2014 : Conseil Communautaire

Jeudi 20/02/2014 : SIVOSSE

Vendredi 21/02/2014 : AG Renaissance

Vendredi 28/02/2014 : 13h30 LISTE ELECTORALE

Vendredi 28/02/2014 : TAROT

Vendredi 07/03/2014 : LOTO AFN

Mardi 11/03/2014 : Commission menus

Jeudi 13/03/2014 : Gouter Club de l'amitié

Vendredi 14/03/2014 : LOTO USD

Vendredi 21/03/2014 : TAROT

Dimanche 23/03/2014 : Elections

9) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder aux transferts d'un certain nombre de charges entre le budget VILLE et le budget CCAS. Le CCAS a été doté en début d'année d'un budget qui intègre désormais différents secteurs d'activités précédemment imputés dans le budget VILLE.

Les charges de personnel n'étaient pas réimputées en fin d'année au CCAS. Lors de l'élaboration du budget du CCAS, il n'a pas été évoqué l'impossibilité de transférer les recettes provenant des régies de l'école de musique et du centre de loisirs, régies appartenant au budget Ville. Donc, suite à ces problèmes d'écritures comptables, le budget du CCAS est anormalement excédentaire et celui de la Commune, déficitaire.

M. BOUTARD revient sur les éléments comptables qui étaient prévus au budget VILLE lors de son vote ou portés à la connaissance du Conseil Municipal depuis :

- Les factures annulées sur le budget VILLE et transférées au budget CCAS, car de compétence CCAS : 16 089.89 euros

- La participation du budget CCAS aux dépenses de fluides dans les bâtiments occupés par les activités du CCAS : 37 500.00 euros

- Les salaires et charges relevant du CCAS et supportés par le budget VILLE en 2013 : 275 646.83 euros

En déduisant les régies des garderies, études surveillées, école de musique et centre de loisirs (52 602.83 euros), et selon le solde de trésorerie du CCAS, la Commune devrait verser une subvention initiale de 65 000.00 euros au titre de l'année 2014.

M. FORTIN demande des explications sur les dépenses du CCAS car il ne souhaite pas voter une telle subvention sans ces éléments.

M. MALANDRIN ajoute qu'il ne dispose d'aucun élément comptable concernant le CCAS : il a déjà demandé ces éléments il y a deux mois.

M. DURÉCU rappelle que le budget du CCAS a été élaboré et validé sous contrôle du trésorier. S'agissant des moyens en personnel, il était convenu que la réimputation sur le budget du CCAS ne se ferait qu'une seule fois en fin d'exercice.

Il ajoute que c'est le premier exercice budgétaire « nouvelle formule » et qu'il y a nécessairement des ajustements à faire.

Il rappelle également que le CCAS est en phase d'agrément CAF, ce qui doit nous permettre de bénéficier de subventions potentielles.

Mme FICET ajoute que le budget du CCAS a fait l'objet d'un suivi il y a deux mois. Un écart de près de 13 000.00 euros avec le budget primitif a été constaté, dépassement lié à un surcoût de 10 000.00 euros de contrats de travail non prévus au centre de loisirs et augmentation des frais de personnel à l'école de musique.

M. PERCHE précise que si la Ville veut récupérer les 275 000.00 euros de charges de personnel, il faut qu'elle verse une subvention de 65 000.00 euros afin que le CCAS puisse rembourser la Commune.

M. DURÉCU termine en informant les membres du Conseil Municipal qu'il pourra donner sans problème le CA du CCAS, lorsque tous les transferts prévus auront été validés par la trésorerie.

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour, une abstention (**M. DEFRANCE**) et 9 voix contre décident du versement d'une subvention initiale de 65 000.00 euros au CCAS.

10) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 23 JANVIER 2014

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<u>TITULAIRES :</u>				
M. DURÉCU	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			
M. METAIS	X			
M. LAURENT	X			
M. DUFOUR		X		M. DEFRANCE
M. CROCHEMORE			X	
<u>SUPPLEANTS :</u>				
M. DEFRANCE	X			
M. BELLIERE				

Monsieur Durécu rappelle l'ordre du jour de la commission travaux.

Monsieur Orange commence par présenter les restes à réaliser du budget 2013 sur le budget 2014. Il est précisé que le budget prévu initialement au programme 134 matériel et travaux école pour le parcours de billes sous les platanes de l'école Breton a été utilisé pour renouveler le mobilier : des tables et des chaises de la classe de Madame Biard, pour acheter 2 tableaux de classe, 11 panneaux en liège, des ballons.... De plus, la facture des menuiseries de l'école Breton n'a pas été réglée car il manque 2 carreaux.

Les restes à réaliser 2013 sur budget 2014

130	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	menuiseries de la gendarmerie	9 724,67
		7 panneaux "flamme"	112,21
		armoires centre de loisirs	184,96
131	MATERIEL MAIRIE	drapeaux/pavillons	715,21
134	MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE	remplacement fenêtres école Breton	42 379,84
		portes manteaux	900,86
		stores dortoir 6ème classe	960,38
		chaises/tables classe Mme Biard	3 312,40
		2 tableaux classe / 11 panneaux lièges/ballons...	3 112,32
137	ECLAIRAGE PUBLIC	28ème tranche Smergdof	6 629,36
		Jean Varin	376,39
		IAM carrefour CD20	1 123,84
225	REFECTION VOIRIES	réfection voirie	681,72
		réfection voirie	2 272,40
235	REHABILITATION EGLISE	cloche Biard Roy	1 853,80
240	PLU	cavités souterraines	6 409,61
			total : 80 749,97

Le budget primitif n'ayant pas été voté, la commission travaux va fixer les priorités selon la codification suivante :

1 – travaux à réaliser dans l'année (selon le budget disponible)

2 – travaux à réaliser après étude, demande de subventions... ces travaux s'accompliront plutôt en 2015.

Programmes	Articles	Prévisions - Intitulés	Priorités
130	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		
130	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	insonoriser 1 bureau à la mairie	1
	2 135	Ecole de musique : changement des menuiseries extérieures – <i>faire étude et demande de subvention car gain d'énergie</i>	2
	2 135	WC publics près du cimetière	1
	2 135	rideaux et rails pour école de musique (3 devis différents)	2
130	2 188	AUTRES	
	2 188	Orgue – <i>voir pour un financement par mécénat</i>	2
131	MATERIEL MAIRIE		
131	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,	
	205	JVS Mairistem logiciel pour année 2014	1
133	ACQUISITION MATERIEL VOIRIE		
133	2 181	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAGEMNT DIVERS	
	2 181	entrée de ville	1
133	21 578	MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE	
	21 578	dossier signalétique : les commerces et les administrations	1
134	MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		
134	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	Amélioration de la gestion du système de chauffage (Breton)- <i>vidange des circuits-étude de température dans quelques classes au RDC et pose de robinets</i>	1

		<i>thermostatiques</i>	
134	2135	Huisseries bibliothèque de l'école Breton	1 porte de secours - 2 pour le reste
134	2 181	INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DIVERS	
	2 181	aménagement sous les peupliers école Breton	1
	2 181	faux plafond pour insonorisation salle projection é. Breton	2
	2 181	remise en peinture sous le préau école Breton (Régie municipale)	1
	2 181	école Mensire démonter plancher WC pour rechercher fuite Voir pour l'agrandissement de la 6 ^{ème} classe	1
134	2 183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	
	2 183	3 imprimantes pour l'école Mensire	2 étude globale
	2 183	3 ordinateurs + 3 imprimantes école Breton	2 étude globale
	2 183	3 tableaux pupitres école Mensire	1
134	2 188	AUTRES	
	2 188	BAES école Breton	1
	2 188	agrandissement du parking avec place réservées école Breton	2 étude
	2 188	défibrillateur au niveau de la crèche	1
137	ECLAIRAGE PUBLIC		
	238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMM. IMMO C	
	238	rue de la croix caumont : 1 armoire + 21 mâts + 21 lanternes leds + 1 nouvelle lanterne leds (ou 22 lanternes "orientis 90W")	2
	238	rue du Fourneau : 2 horloges astronomiques + 1 lanterne SHP100W	2
	238	carrefour du lin vers cimetièrre : armoire + 11 lanternes leds + 3 projecteurs (ou 11 lanternes SHP)	2
	238	rue Auguste Cavé : 1 armoire + 1 variateur + 9 lanternes SHP	2
	238	carrefour du lin vers Rouen : armoire + 18 lanternes SHP 150W + 9	2

		lanternes Leds (ou 9 lanternes SHP 100W)	
137	238	rue du Pâtis au prêtre : 7 mâts + 7 lanternes leds + 1 armoire astronomique (ou 7 lanternes SHP100W)	2
137	238	rue Guillotin, rue Lemercier, rue d'Yvetot : 19 lanternes leds (ou 19 lanternes SHP100W)	2
	238	rue de Nenndorf, rue du Haras, rue du Val d'Auge : 32 lanternes leds (ou 14 lanternes SHP100W + 18 lanternes SHP 150W)	2
	238	rue Cacheleu : 16 lanternes leds (ou 16 lanternes SHP 100W)	2
	238	1 point lumineux supplémentaire à Vautuit + 1 à Seltot	1
	238	SMERGDOF rue Saint Eloi génie civil TTC	1
	238	SMERGDOF rue Saint Eloi mise en place des candélabres	1
	238	SMERGDOF rue Saint Eloi mise en souterrain EDF et câbles EP	1
	238	IAM RPA le clos des Mottes 2ème partie	1
143 TRAVAUX DE SECURITE			
143	2 183	MOBILIER ET MATERIEL	
	2 183	panneaux de signalisation routière	1
143	2 315	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE	
	2 315	radar pédagogique – <i>se renseigner pour prendre le même radar qu'Yvecrique</i>	1
211 REHABILITATION DU PRESBYTERE			
211	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	presbytère réfection du sous-sol – <i>plancher béton ou bois ? faire étude en fonction de la technicité et du coût de ces deux types de plancher</i>	1
215 MATERIEL ESPACES VERTS			
215	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	changer la politique de fleurissement – serre	1
215	21 571	MATERIEL ROULANT	
	21 571	Tracteur – <i>définir la puissance du tracteur en fonction du type de travail et des heures de travail réalisées</i>	1

215	21 578	MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE	
	21 578	débroussailleuse dorsale	1
	21 578	épareuse	2
215	21 578	tondeuse KAAZ	1
217 ASSAINISSEMENT SAINT ELOI			
	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
			1
220 CARREFOUR DU LIN			
220	2 183	MOBILIER ET MATERIEL	
	2 183	renouvellement d'un PC	1
225 REFECTION VOIRIES			
225	2 033	frais d'insertion	
	2 033	frais d'insertion	1
225	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	voirie 2014 :	1
	2 135	rue du chêne Héronnel - Seltot	1
	2 135	rue Félix Faure - projet CAUE	1
	2 135	Rue du Château – 50m dans le virage avant les nids	1
	2 135	Rue Guillotin devant école Sainte Marie	1
	2 135	Rue Maréchal de Villars	1
	2 135	Trottoir rue Andrieu Fils	1
	2 135	Rue de la mare aux loups	1
	2 135	chemin piétons lotissement des près - accès pompiers	1
	2 135	Colmont sur la zone d'activités	1
	2 135	rue du Bois Marie (les derniers 50m)	1
	2 135	travaux impasse de la mare / Amfreville-les-Champs	1

	2 135	Rue Saint Eloi	1
	2 135	rue de la fosse bretel (droite et gauche)	1
230	POLICE MUNICIPALE		
230	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	réfection du faux plafond	2
232	BATIMENT SERVICES TECHNIQUES		
232	2 181	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAGEMNT DIVERS	
	2 181	interphone	2
235	REHABILITATION EGLISE		
235	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	Eglise Notre Dame entrée handicapée – <i>se renseigner auprès de la maison départementale des personnes handicapées</i>	2
	2 135	rejointoiement façade Eglise Notre Dame (par tranche)	1 si subvention
	2 135	Réfection des chéneaux de toiture	1
	2 135	toiture Eglise Notre Dame côté salle paroissiale	1
236	TRX SALLE DES FETES MONT CRIQUET		
236	2 033	frais d'insertion	
	2 033	frais d'insertion	1
236	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	salle des fêtes Mont Criquet	1
236	2 188	AUTRES	
	2 188	autolaveuse	1
	2 188	aspirateur karcher	1
237	RENOVATION VESTIAIRE STADE		
237	2 033	frais d'insertion	
	2 033	frais d'insertion	1

237	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	Démolition de la tribune	1
240 PLU			
240	2 031	FRAIS D'ETUDE	
	2 031	hydrologique	1
	2 031	PLU	1
	2 031	investigation pour décapage terrain bosc malterre - marnières	1
240	2 033	frais d'insertion	
	2 033	frais d'insertion	1
241 REORGANISATION CIMETIERE			
241	2 116	CIMETIERES	
	2 116	graviers - faire les allées pour accéder aux tombes – <i>ce programme a été rajouté à la demande de M. Métais</i>	1
242 REHABILITATION EGLISE VAUTUIT			
242	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	rejointoiement façade Eglise Vautuit	2
	2 135	horloge cloche Vautuit	1
	2 135	toiture Eglise Vautuit (38700 euros LOUVEL)	2 si subvention
244 TNT			
244	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	
	2 135	réception des 6 nouvelles chaines	2
245 MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE			
245	2 135	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE	
		<i>En prévision d'un matériel de cuisine qu'il faut changer dans l'urgence</i>	5000 euros
245	2 188	AUTRES	
	2 188	renouvellement vaisselle	1

248		RUE DE LA CHAMBRETTE	
248	2 135	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE	
248	2135	Faire une rigole pour écouler les eaux stagnantes en attendant une étude de chemin piétons. <i>M. Laurent propose qu'on étudie la possibilité de récupérer le chemin piétons en bas du lotissement des près pour accéder directement aux écoles.</i>	1
249		EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	
249	21 534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	
		propriété Crouin - <i>extension des réseaux électriques pour</i>	1
		propriété Dranty <i>permettre la vente de nouveaux terrains à</i>	1
		propriété rue du Montrouge <i>bâtir. Se renseigner auprès du syndicat électrique pour une prise en charge éventuelle</i>	1
250		MATERIEL FETES ET CEREMONIES	
250	2 135	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE	
	2 135	illuminations de Noël	1

Pour une meilleure répartition du budget dans les programmes, il est proposé la création de 2 programmes :

N°249 : EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES

N°250 : MATERIEL FETES ET CEREMONIES

Fin de la séance à 21h15.

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN informe qu'une porte ouvre dans le mauvais sens à l'école BRETON.

M. ORANGE précise que la facture de menuiseries extérieures n'a pas encore été réglée car il y a encore quelques petites modifications à effectuer.

Le programme 225 (voirie) comprend de nombreux travaux mais ils sont prioritaires pour la Commune.

M. FORTIN demande si l'on peut reconstruire la salle des fêtes du Mont Criquet au même endroit car les règles en matière d'urbanisme ont peut être changé.

M. DURÉCU répond qu'à priori les règles n'ont pas changé, mais qu'il demande que les services se renseignent auprès du BAU.

M. FORTIN souhaite que la Commune s'en assure avant de démolir la salle du Mont Criquet.

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal qu'un certain nombre d'éléments n'ont pas été chiffrés mais le chiffreage actuel est déjà important. Dès que le budget sera établi, il faudra aussi refaire des choix et affiner.

M. FORTIN expose qu'il faudrait avoir une idée bien précise des coûts avant de procéder à un vote.

M. DURÉCU souhaite procéder uniquement au vote des nouveaux programmes car pour le reste, on est dans le domaine de l'information.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent la création de deux nouveaux programmes d'investissement :

N°249 : EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES

N°250 : MATERIEL FETES ET CEREMONIES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La date de convocation de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée.